

GUIDE PRATIQUE **BARCELONA**

LEPETITJOURNAL.COM | ÉDITION 2026 / 2027



**LE PETIT
JOURNAL.COM**

**Un guide pratique pour tout savoir sur votre installation
à Barcelone. Des informations indispensables pour une bonne
organisation de votre séjour en Espagne.**

Laplace

UN ACCOMPAGNEMENT PATRIMONIAL DÉDIÉ
AUX FRANÇAIS EXPATRIÉS DEPUIS PLUS DE 30 ANS



Ingénierie patrimoniale



Investissement financier,
non coté & immobilier



Protection sociale



Mobilité internationale



Multi-family office
Maison Laplace



Accompagnement des
associations et fondations



Accompagnement des
sportifs professionnels



Accompagnement des
dirigeants d'entreprises

LAPLACE IBERIA

iberia@laplace-groupe.com

Avenida Diagonal, 580, 2º 2ª
08021 Barcelona, Espagne
+34 93 222 00 20

Calle Hermosilla, 21, 1º izquierda
28001 Madrid, Espagne
+34 91 080 07 20

laplace-groupe.com



SOMMAIRE

Padrón municipal	2
NIE	3
Carte sanitaire	4
Inscription consulaire	6
Accueil des expatriés	7
Le système scolaire espagnol	8
Le système scolaire français	9
Logement	10
Transports	11
Immatriculation du véhicule	12
Permis de conduire	13
Fiscalité	15
Banque	16
Certificat électronique	17
Entreprendre	18
Recherche d'emploi	19
Retraite	20
Le catalan	21
Annuaire des professionnels francophones	22
Installation & Immobilier	22
Communautés & Réseaux professionnels	24
Conseil fiscal, juridique, patrimoine	25
Petite enfance	26
Shopping	26
Santé	27
Restauration	30
Cinéma VO	31
Librairies VF	31
Organismes français	32

Attention : les indications de ce guide reflètent les démarches requises en l'état actuel de la législation (juin 2026). Cet ouvrage a été tiré à 5000 exemplaires et distribué gratuitement dans les points de passage de la communauté française. Rédaction : Paul Pierroux Taranto / lepetitjournal.com Espagne.

Photo de couverture : Barcelone / Unsplash @ Hernan Gonzalez

PADRÓN MUNICIPAL

Le “*padrón municipal*” correspond à la procédure administrative d’inscription sur le registre municipal de recensement. Toute personne résidant dans une ville espagnole doit s’inscrire sur le *padrón* de sa ville de résidence, quelle que soit sa nationalité. L’enregistrement est la première démarche administrative indispensable lors de votre installation en Espagne. La formalité est obligatoire et gratuite. Le *padrón* doit être renouvelé à chaque déménagement.



Pour s’inscrire

Vous devez prendre contact avec la mairie de votre commune de résidence pour effectuer la démarche. À Barcelone, la démarche se fait sur la page :

seuelectronica.ajuntament.barcelona.cat/oficinavirtual/es/tramit/20200001402

- Cliquer sur “*Iniciar tramite*”. Remplir toutes les données nécessaires, scanner les documents justificatifs, valider et signer la demande. Vous recevrez par la suite un courrier électronique vous confirmant la demande d’enregistrement sur les registres municipaux.
- Vous pouvez également réaliser le processus d’enregistrement de manière présentielle en prenant rdv au préalable auprès des services de la mairie (auprès d’une OAC, *Oficina de Atención Ciudadana*) ici :

seuelectronica.ajuntament.barcelona.cat/oficinavirtual/es/tramit/20230001668

Quels sont les documents à fournir ?

- Passeport ou carte d’identité nationale française.
- NIE.
- Pour les enfants, leurs passeports ou cartes d’identité en plus des documents des parents, ainsi que le livret de famille si l’enfant a moins de 14 ans.
- Si vous êtes propriétaire : acte de propriété ou contrat privé d’achat-vente inférieur à un an, où apparaît votre nom en qualité de propriétaire, ou acte d’acceptation d’héritage dans le cas d’un bien immobilier hérité.
- Si vous êtes locataire : contrat de location ou quittance de loyer (de moins de 6 mois).
- Si vous êtes hébergé, vous devez présenter une attestation d’hébergement signée de la personne chez qui vous vivez, accompagnée d’une photocopie de la pièce d’identité du logeur.



À noter : Les documents demandés seront acceptés en langue espagnole. Dans le cas d’actes rédigés en français, vous devrez les faire traduire par un traducteur assermenté avant de les présenter au bureau d’enregistrement

Le NIE, Numéro d'Identité d'Étranger, est indispensable pour résider, travailler ou étudier en Espagne. Ce numéro, obligatoire, personnel et unique, est attribué aux étrangers par les autorités locales pour qu'ils puissent réaliser toutes les démarches administratives et les actes de la vie courante en Espagne.

Les personnes qui s'installent en Espagne obtiendront un NIE avec une carte appelée *certificado de registro de ciudadano de la Unión Europea*. Il est indispensable à tout Français expatrié en Espagne.

 **À noter :** Le *certificado de registro de ciudadano de la Unión Europea* est attribué uniquement aux personnes qui installent leur résidence principale en Espagne. Les Français non résidents en Espagne mais qui réalisent des démarches administratives ou des échanges économiques avec l'Espagne (comme une procédure d'achat de bien immobilier par exemple) doivent réaliser une demande d'attribution de NIE.

Démarche à suivre pour l'obtenir :

Lors de l'installation à Barcelone, la demande de NIE doit être formulée à la Direction générale de la Police. Un rendez-vous doit être obligatoirement pris sur le site de l'administration publique :

sede.administracionespublicas.gob.es/pagina/index/directorio/icplusplus

- ▶ Cliquer sur "Acceder al procedimiento".
- ▶ Sélectionner la province de Barcelone dans le menu déroulant. Puis sélectionner le commissariat où vous souhaitez vous rendre pour faire la demande.
- ▶ Dans la partie "Tramites", sélectionner "Policia - certificado de registro de ciudadano de la Unión europea".
- ▶ Choisissez l'option "Presentación con cl@ve" si vous disposez d'un certificat numérique espagnol (voir page 17), ou l'option "Presentación sin cl@ve" si vous n'en disposez pas.

Les délais d'obtention d'un rendez-vous sont parfois de plusieurs semaines, mieux vaut anticiper la demande.

Les documents à fournir au rdv :

- ▶ Justificatif du rendez-vous que vous recevrez par mail
- ▶ Le formulaire EX-18 complété. Disponible sur : **www.inclusion.gob.es/documents/410169/2156469/18-Certificado_residencia_comunitaria.pdf** (Pour l'obtention d'un NIE administratif, il s'agit du formulaire EX-15).
- ▶ Original et photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport français
- ▶ Le formulaire 790-012 complété : **sede.policia.gob.es/Tasa790_012/ImpresoRellenar**. Il justifie le paiement de la taxe obligatoire pour la procédure de demande de NIE, qui devra être réglée au préalable dans une banque locale. La taxe sera de 12 euros pour le formulaire EX18, et de 9,84 euros pour le formulaire EX15.
- ▶ Les documents justificatifs de votre demande de résidence en Espagne. Il faut dans tous les cas justifier le motif de l'installation : contrat de travail et certificat de l'employeur de prise en charge par la Sécurité sociale ; le document *informe de vida laboral* pour les entrepreneurs ; certificat d'inscription à l'université pour les étudiants ; justificatifs de revenus suffisants pour résider en Espagne sans travailler, pour les résidents non lucratifs. Quel que soit le motif de l'installation, il faudra toujours justifier d'une couverture sanitaire, qu'elle soit publique ou privée.



Attention : Les rendez-vous sont nominatifs, et ne concernent qu'une seule personne à la fois. Un rendez-vous est nécessaire pour chaque personne physique composant le foyer, adulte comme enfant.

CARTE SANITAIRE

Les Français s'installant en Espagne peuvent être couverts par le système de santé publique espagnole s'ils justifient de leur résidence en Espagne et cotisent à la Sécurité sociale espagnole. Pour obtenir la carte sanitaire (*targeta sanitària*), il faut remplir l'une de ces trois conditions : 1- avoir un contrat de travail ou être inscrit comme entrepreneur ou travailleur indépendant ; 2- être inscrit comme demandeur d'emploi en Espagne après avoir travaillé en Espagne ; 3- être bénéficiaire d'une pension versée par un organisme espagnol. Vous devez avoir obtenu votre NIE et réalisé votre inscription au *padrón municipal* avant de pouvoir demander la carte sanitaire.

 **À noter :** Il faut cotiser auprès du système de santé espagnol pour pouvoir accéder au système de soins. Les étudiants ou stagiaires français se rendant en Espagne opteront plus facilement pour la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) : délivrée par la Caisse primaire d'assurance maladie, elle est valable pour une durée d'un an. Sur simple présentation de la CEAM, il est possible de bénéficier des soins en Espagne et de demander le remboursement des frais engagés dans le service public lors du séjour ou dès le retour en France.

Les documents à fournir :

- ▶ Le formulaire S1 à demander à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du dernier lieu de résidence en France pour les actifs (à la Caisse délivrant la pension pour les retraités). Le formulaire S1 atteste des droits d'assurance maladie d'une personne qui déménage dans un autre pays de l'UE, et lui permet de s'inscrire auprès des organismes de santé du pays d'accueil.
- ▶ Le formulaire d'affiliation TA.1 complété, à télécharger sur le site de la Sécurité sociale espagnole :
www.seg-social.es/wps/portal/wss/internet/Trabajadores/Afiliacion/10817/31190/572
- ▶ Une pièce d'identité + photocopie.
- ▶ Le NIE + photocopie.
- ▶ Le *padrón*.

La démarche

- ▶ Il vous faut prendre rdv au bureau de la Trésorerie Générale de la Sécurité sociale de votre domicile ou du siège de l'entreprise vous employant. Liste de tous les bureaux par région : www.seg-social.es/wps/portal/wss/internet/OficinaSeguridadSocial?Comu=CV&loc=2&Cod=46&Cod_Centro=1&Ini=0&Org=S Si vous disposez d'un certificat électronique (voir p.17), vous pouvez accéder au service "Attribution de numéro de Sécurité sociale" via le Bureau Électronique de la Sécurité sociale <https://portal.seg-social.gob.es/wps/portal/importass/importass>
 - ▶ Une fois le numéro d'affiliation à la Sécurité sociale obtenu, vous devez ensuite vous inscrire auprès du centre de santé (CAP) dont dépend votre domicile et qui prendra en charge vos soins. En Catalogne, les habitants sont couverts par le service CatSalut. Trouvez le CAP auquel vous êtes rattaché sur le site de la région : catsalut.gencat.cat/ca/centres-sanitaris/quin-cap-correspon-a-una-adreca/ Vous pouvez réaliser la demande de carte sanitaire en ligne : salut.gencat.cat/pls/rca/RCAPKTSI.SOLICITAR_TSI
- La *targeta sanitària individual* (TSI) sera alors envoyée directement à votre domicile.

Gérez votre projet international, nous gérons votre protection santé

Vous avez un projet de vie à l'étranger, une famille à protéger, des collaborateurs à accompagner ?

Avec MSH prenez soin de votre protection santé, où que vous soyez et quel que soit votre besoin.

Parce qu'être protégé, c'est aussi savoir qu'on peut compter sur quelqu'un quand on en a besoin.

Disponibles 24/7

Téléconsultation

12 centres dans le monde

Remboursements en 2 min via l'app mobile

Géolocalisation des centres de santé près de vous



Health in motion



Prenez rendez-vous dès maintenant pour un diagnostic gratuit avec un de nos experts !



www.msh-intl.com

Scannez pour
prendre votre RDV
gratuit



INSCRIPTION CONSULAIRE

Tout ressortissant français s'installant en Espagne pour une durée supérieure à 6 mois est invité à s'inscrire sur le registre des Français établis hors de France. La démarche n'est pas obligatoire mais vivement recommandée : l'inscription auprès des autorités françaises locales permet non seulement de prouver que vous résidez à l'étranger (et permettra à l'Ambassade de contacter vos proches en cas d'urgence), mais facilite aussi vos formalités administratives auprès de l'administration française, comme la délivrance ou le renouvellement de documents d'identité, l'obtention de certificats administratifs, l'inscription sur la liste électorale consulaire, la légalisation d'actes, les demandes de bourses d'études,... L'inscription sur le registre est gratuite et valable 5 ans.

La démarche

Vous devez remplir le dossier d'inscription en ligne au registre des Français à l'étranger **www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307** et scanner les documents demandés. L'attestation d'inscription ainsi que la carte d'inscription consulaire seront enregistrées dans le porte-documents **service-public.fr**

Documents à fournir

Il suffit de remplir en ligne votre dossier d'inscription et de scanner, pour vous-même et vos enfants mineurs, les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport français en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans.
- Justificatif de domicile : enregistrement auprès de votre mairie (*padrón*), quittance de loyer ou facture (téléphone mobile, gaz ou électricité) de moins d'un an.
- Photo d'identité récente.

Dès que l'inscription sera validée, l'attestation d'inscription ainsi que la carte d'inscription consulaire seront enregistrées dans votre porte-documents **service-public.fr** et pourront être imprimées chaque fois que vous en aurez besoin.



À noter : Les personnes ne disposant pas de connexion internet devront prendre contact avec le Consulat : le service consulaire vous répond par téléphone à Barcelone au **+ 34 93 02 89 920** (service gratuit, prix d'un appel local).



Inscriptions sur les listes électorales consulaires : un répertoire électoral unique géré par l'Insee permet une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les électeurs peuvent s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. Pour plus d'informations, rdv sur France Diplomatie : **www.diplomatie.gouv.fr**.



ACCUEIL DES EXPATRIÉS

Environ un tiers de la population barcelonaise est née à l'étranger : une communauté internationale issue de 177 nationalités différentes, représentant un fort potentiel de développement pour la ville grâce à son dynamisme, ses projets et ses investissements. Plusieurs organismes locaux accueillent et guident les nouveaux talents qui s'installent à Barcelone.

Barcelona International Welcome

Le Barcelona International Welcome Desk est un service municipal d'attention personnalisée pour les talents internationaux fraîchement arrivés dans la capitale catalane. Le service centralise toutes les informations nécessaires à un expatrié lors de son arrivée, pour le conseiller et le guider dans les premières démarches d'installation, mais aussi pour lui proposer des cours, des ateliers et des activités. Une plateforme riche en informations qui vous seront bien utiles lors de votre arrivée. Visitez le site www.barcelona.cat/internationalwelcome/es

Barcelona International Community Day

Le service Barcelona International Welcome a pour vocation d'informer les nouveaux expatriés, mais il propose également de créer des contacts et des synergies avec les autres expatriés internationaux, qu'ils soient récemment arrivés ou bien qu'ils soient installés depuis longtemps. Un gros événement de networking est organisé chaque année pour permettre aux nouveaux arrivants de se créer un réseau utile : le **Barcelona International Community Day** (prévu le 24 octobre en 2026), une journée pleine d'activités, d'ateliers et de conférences spécialement dédiées à la communauté internationale de Barcelone.

Barcelona Activa

Barcelona Activa est l'agence de développement économique de la ville. L'organisme a pour mission de vous informer et vous guider pour tout projet d'entrepreneuriat dans la ville. On y propose des formations, un accompagnement et du réseautage pour les professionnels, les entrepreneurs, les travailleurs indépendants et les entreprises.

Barcelona Accueil

Membre de la FIAFE, la Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones des expatriés, l'association d'accueil est à Barcelone depuis 1884. Elle accueille, oriente et accompagne les Français expatriés, tout en proposant un riche programme d'activités. www.barcelone-accueil.com



LE SYSTÈME SCOLAIRE ESPAGNOL

En Espagne, l'école publique est gratuite jusqu'à l'université et obligatoire de 6 à 16 ans. Les heures de cours s'étalent généralement de 9h à 16h, avec une pause d'une heure pour déjeuner. L'année académique démarre mi-septembre pour se terminer mi-juin.

L'école publique est gratuite jusqu'à l'université et obligatoire de 6 à 16 ans. Il existe trois types d'établissements :

- ▶ Les **écoles publiques** et gratuites (*colegios públicos*), gérées par l'État et les administrations locales. Elles proposent tous les niveaux du cursus scolaire obligatoire. L'attribution des places dépend de la proximité du domicile.
- ▶ Les **écoles semi-privées** financées par l'État (*colegios concertados*), qui bénéficient d'une plus grande liberté de gestion, mais doivent respecter certaines conditions (nombre d'élèves par classe, dates...). Elles sont en partie financées par les frais de scolarité.
- ▶ Les **écoles privées**, financées exclusivement par les frais de scolarité à la charge des familles.

Les différents niveaux du système éducatif espagnol sont l'*educación infantil* (non obligatoire de 0 à 6 ans), l'*educación primaria* (obligatoire de 6 à 12 ans), l'*educación secundaria obligatoria* appelée ESO (de 12 à 16 ans), et le *bachillerato* (de 16 à 18 ans). Au-delà, les étudiants peuvent suivre une FP (formation professionnelle) ou des études universitaires.



Programme BachiBac : permet la double délivrance des diplômes du Baccalauréat et du Bachillerato (équivalent espagnol). Le programme a été établi conjointement par les ministères français et espagnol de l'Éducation nationale, en langue, littérature françaises et en histoire-géographie. Les diplômés bénéficient des mêmes conditions d'accès et d'inscription au parcours universitaire espagnol et au système universitaire français. Les élèves diplômés sont ainsi accrédités d'un niveau B2 en français selon la notation de référence européenne.

Liste des 120 établissements proposant cette modalité en Espagne ici :

www.educacionyfp.gob.es/mc/bachibac/centros-bachibac/centros-espana.html



Etablissements bilingues

Certains établissements scolaires publics espagnols proposent un dispositif d'enseignement en français, similaire aux sections européennes en France, pour les niveaux concernant le collège (1^{er} - 4^e ESO). Il existe près de 300 sections bilingues francophones dans le pays avec une partie du programme enseigné en langue française.



Label FrancEducation

Ce label est attribué par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) aux filières d'excellence bilingues francophones proposant un enseignement renforcé de la langue française et d'au moins une discipline non linguistique en français, conformément au programme officiel du pays d'accueil. Retrouvez les établissements concernés en Espagne ici :

www.labelfranceducation.fr/etablissements

LE SYSTÈME SCOLAIRE FRANÇAIS

Il existe en Catalogne des écoles, collèges et lycées qui proposent des programmes homologués par le ministère de l'Éducation Nationale, et permettent de suivre une scolarité en français sans rupture, de la Maternelle à la Terminale. Les inscriptions sont gérées localement par les établissements scolaires : il est donc indispensable de se renseigner directement auprès de chacun d'eux pour connaître les modalités d'inscription.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions ont lieu de façon très anticipée. Il faut se renseigner dès l'automne précédent l'année de rentrée scolaire. Des bourses scolaires peuvent être accordées sous certaines conditions de ressources et en fonction de la situation patrimoniale du demandeur, pour les élèves de nationalité française résidant avec au moins un de leurs parents en Espagne et scolarisés dans un établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale (votre inscription au registre des Français établis hors de France et celle de votre enfant sont obligatoires). Les demandes doivent être formulées au Consulat de France à Barcelone. La demande de bourse et l'inscription auprès de l'établissement scolaire sont deux formalités indépendantes.

Les bourses s'adressent aux familles remplissant toutes les conditions suivantes :

- ▶ L'élève doit être de nationalité française et résider dans la circonscription consulaire de Catalogne, Aragon ou Baléares.
- ▶ Le ou les parents et enfants doivent être inscrits auprès du Consulat au Registre mondial des Français établis hors de France.
- ▶ L'enfant doit être âgé au minimum de 3 ans au 31 décembre de l'année de rentrée scolaire.
- ▶ L'enfant doit être scolarisé dans un établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale.
- ▶ L'aide s'adresse aux familles dont les conditions de ressources et la situation patrimoniale correspondent à certains critères d'attribution.

Retrouvez le formulaire de demande de bourse et l'ensemble des pièces justificatives à fournir sur le site du Consulat, onglet "Votre service des affaires sociales" puis "Bourses scolaires".

Liste des établissements français de la circonscription :

Lycée français de Barcelone www.lfb.es

École française Ferdinand de Lesseps de Barcelone www.lesseps.net

Lycée français International de Gavá Bon Soleil www.bonsoleil.es

Lycée français International MLF de Reus Marguerite Yourcenar www.lyceefrancaisreus.org

Lycée français Bel-Air Garraf <https://lyceebelair.es>

Lycée français International d'Ibiza www.lfi-ibiza.com

Lycée français International de Palma www.lfipalma.es

Lycée français Molière de Saragosse www.lyceemolieresaragosse.org

LOGEMENT

Le marché de l'immobilier espagnol attire de nombreux étrangers qui souhaitent acquérir une résidence ou investir dans le pays. Mieux vaut être bien informé avant de sauter le pas.

Le choix de l'agent immobilier et de l'avocat

Il est essentiel de recourir aux services d'un avocat pour être bien accompagné dans un projet d'investissement immobilier en Espagne. Seul ce professionnel indépendant pourra vous donner un avis objectif sur le contrat de vente.

Sachez que le métier d'agent immobilier n'est pas réglementé. Il est donc conseillé de choisir un agent référencé auprès des regroupements professionnels de gestion immobilière (API : *Agente de Propiedad Inmobiliaria*, ou GIPE : *Gestor Intermediario en Promociones de Edificaciones*). Il n'y a pas de plafond légal de commissions, chaque agence est libre d'appliquer les taux qu'elle souhaite.

Récupérez le numéro de licence de votre agent immobilier pour vérifier qu'il est bien enregistré auprès des professionnels reconnus.

Conseil : Vérifiez l'acte de propriété du bien en consultant le registre des propriétaires avec les données du Relevé de propriété fourni par l'agent immobilier. Réclamez une copie de la preuve de paiement des derniers impôts fonciers : le document contient de précieuses informations sur le bien (superficie, référence, adresse exacte,...).

La location. Pour louer un bien, on vous demandera une caution (1 ou 2 mois de loyer) ainsi que des garanties : "*nómina*" (bulletin de salaire) ou "*aval*" correspondant souvent à une garantie de votre banque ou de votre employeur. Le marché de l'immobilier est particulièrement tendu à Barcelone, où les loyers connaissent une forte inflation. Depuis le mois de mars 2024, les autorités locales régulent le montant des loyers dans plus de 200 communes de l'aire de Barcelone afin d'en limiter la hausse.

La procédure d'achat immobilier

- Réservation du bien immobilier via le versement d'un acompte. Les personnes ne résidant pas en Espagne devront demander un NIE administratif (demande de "*asignación de NIE*") et ouvrir un compte bancaire en Espagne. Généralement cette réservation est signée au nom du vendeur par l'agent immobilier lui-même.
- Signature d'un compromis de vente avec le vendeur ("*contrato privado de compraventa*" ou "*contrato de arras*"). Il reprend tous les éléments relatifs au bien et aux parties du contrat. Il doit comporter une clause selon laquelle une indemnité sera versée à l'acheteur en cas de rétractation du vendeur.
- Signature de l'acte de vente authentique ("*la escritura*"). Devant notaire et récupération des clés contre paiement du bien. La répartition des frais de procédure doit être clairement définie dès la création du compromis de vente.

TRANSPORTS

La ville de Barcelone favorise l'usage des transports en commun et du covoiturage afin de limiter la pollution de l'air. Le réseau de transport intégré de l'Aire Métropolitaine de Barcelone vous permet de vous déplacer facilement sur tout le réseau interurbain (métro, bus, mais aussi trains interurbains Rodalies et Ferrocarrils) avec une seule carte d'abonnement rechargeable : **la carte T- Mobilitat**.

Les transports en commun

Le métro de Barcelone est composé de 12 lignes qui comptent 189 stations. Le service est actif tous les jours de l'année, de 5h à minuit du lundi au jeudi, de 5h à 2h du matin le vendredi (et veille de jour férié), et en continu la nuit du samedi au dimanche (fin de service à minuit le dimanche). La ville est également très bien desservie en autobus, dont les numéros des lignes sont précédés des lettres D, V ou H selon si elle parcourt la ville en sens diagonal, vertical ou horizontal. Les tracés des lignes de bus et de métro sont adaptés pour permettre une meilleure communication entre les transports et faciliter ainsi les changements de lignes et les déplacements des usagers.



Le Bicing

La ville de Barcelone possède 200 kilomètres de pistes cyclables pour circuler et près de 1.150 kilomètres d'espaces adaptés pour les cyclistes ! Ceux qui ne possèdent pas leur propre vélo peuvent utiliser le service de Bicing, le "vélib" barcelonais. Vous trouverez des vélos classiques comme des vélos électriques presque partout dans la ville, grâce aux 557 stations reconnaissables à leurs vélos rouges.

Les scooters partagés

À la différence du Bicing qui est géré par la municipalité barcelonaise, les réseaux de motos partagées appartiennent à des entreprises privées. Ces scooters électriques répartis un peu partout dans la ville sont disponibles via une application mobile qui permet de débloquer le véhicule et les casques fournis. Leur usage est facturé à la minute et les tarifs varient selon les entreprises. Exemples : Yego, Cooltra, Acciona,...



L'app SMOU

Téléchargez l'application SMOU qui centralise les services de mobilités à Barcelone : elle est indispensable pour s'inscrire au service de Bicing. Elle vous permettra de débloquer un vélo Bicing de manière numérique pour l'utiliser, de garer un vélo Bicing dans une station pour le rendre, et même de payer le parcimètre de vos véhicules sur les places de stationnement bleues ou vertes de la ville.

IMMATRICULATION DU VÉHICULE

Si vous emménagez en Espagne avec votre véhicule personnel, vous devrez changer vos plaques d'immatriculation pour des plaques espagnoles. Les véhicules privés doivent en principe être immatriculés dans le mois suivant l'installation dans le pays.

1/ Passer le contrôle technique

Le véhicule doit passer le contrôle technique espagnol, appelé ITV, dans un des centres proposant cette prestation, en précisant qu'il s'agit d'un **changement de domicile à l'intérieur de l'UE**, et non d'une importation. Vous devrez présenter les pièces suivantes : *padrón*, NIE, carte grise du véhicule, facture ou contrat de vente et Certificat de Conformité Européen.

2/ Effectuer la demande d'immatriculation

Prendre rdv auprès de la DGT sur <https://sede.dgt.gob.es>. Pour réaliser la démarche sur Internet, il vous faudra disposer d'un certificat électronique (voir p. 17) ou d'un DNI électronique. Cliquez sur "*Vehículos*" et "*Matriculaciones de vehículos*". Sélectionner "*Matriculación de vehículos nuevos y vehículos provenientes del extranjero*" pour accéder à la procédure détaillée. Vous pouvez aussi réaliser la démarche de manière présentielle en vous rendant aux bureaux de la DGT (*Dirección General de Tráfico*). Il vous faut pour cela prendre rdv au préalable en ligne sur <https://sede.dgt.gob.es/otros-tramites/cita-previa/> ou en téléphonant au **060**.



Vous devrez présenter les pièces suivantes lors de votre rdv ou de votre procédure en ligne :

- ▶ Le formulaire de demande téléchargeable sur le site de la DGT <https://sede.dgt.gob.es/export/sites/dgt/galleries/modelos-solicitud/01/Mod.01-ES.pdf>
- ▶ Le certificat de contrôle technique espagnol (ITV).
- ▶ La carte grise du véhicule.
- ▶ La facture d'achat originale ou le contrat de vente avec traduction assermentée.
- ▶ Le formulaire et les justificatifs du paiement de la taxe obligatoire pour l'immatriculation du véhicule : "*modelo 576*", "*modelo 06*" ou "*modelo 05*" selon le type de véhicule. Vous pouvez télécharger les formulaires correspondants sur le site de l'administration fiscale (<https://sede.agenciatributaria.gob.es/Sede/impuestos-tasas.html>).
- ▶ Justificatif du paiement de l'IVTM : (*Impuesto sobre Vehículos de Tracción Mecánica*). Cette taxe municipale doit être payée à la OAC (*Oficina de Atención al Ciudadano*) la plus proche de votre domicile. Les tarifs varient selon la commune et la puissance fiscale du véhicule. N'oubliez pas d'imprimer le justificatif de paiement.
- ▶ La carte nationale d'identité ou passeport + NIE du conducteur.
- ▶ Un certificat de *padrón*.

À Barcelone, les bureaux de la Direction régionale de la circulation routière (*Jefatura Provincial de Tráfico*) sont situés **Gran Vía de les Corts Catalanes, 184**.



Pour faire la **demande d'exonération** de l'impôt sur le véhicule de l'année en cours, il vous faudra un certificat de résidence, délivrée par la mairie de votre dernière résidence en France. Il faut le présenter à la "*Agencia Estatal Tributaria*" (www.aeat.es) dans les 60 jours suivant l'entrée du véhicule en Espagne.

PERMIS DE CONDUIRE

Tout citoyen de l'Union européenne circulant et résidant en Espagne depuis au moins deux ans doit changer son permis de conduire s'il est titulaire d'un permis à durée indéterminée, conformément à la directive européenne n°2006/126/CE de 2015. En Espagne les conducteurs peuvent circuler avec un **permis de conduire de modèle européen d'une durée de validité maximale de 10 ans**.

La réglementation espagnole soumet les conducteurs à un **examen médical** justifiant de leurs capacités à conduire pour pouvoir obtenir et renouveler leur permis de conduire. Il est obligatoire de renouveler le permis et l'examen médical correspondant tous les 10 ans pour les moins de 65 ans, et tous les 5 ans à partir de 65 ans. Lors de votre installation en Espagne, vous aurez deux ans pour faire la demande **de changement de permis ("canje")** auprès de la DGT (*Dirección General de Tráfico*).

1- Les autorités peuvent demander une **attestation de droits à conduire sécurisée (ADCS)** – anciennement relevé d'informations restreintes (RIR). Ce document s'obtient via le téléservice "Mes points permis" : **www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34789**. Il certifie la validité de votre permis de conduire ainsi que les droits à conduire qui y sont associés.

2- Télécharger et compléter le formulaire de demande de changement de permis (**<https://sede.dgt.gob.es/export/sites/dgt/galleries/modelos-solicitud/03/Mod.03-ES.pdf>**), disponible sur le site de la DGT onglet "Permisos de conducir", et "Canje de permisos extranjeros".

3- Payer la taxe 2.3 correspondante (28,87 euros), soit en ligne à travers l'application de la DGT, soit en vous rendant directement dans votre banque. Le paiement peut également être effectué le jour du rdv à la DGT (avec une carte bancaire exclusivement).

4- Se rendre à un "Centro de Reconocimiento de conductores" pour passer le contrôle médical obligatoire. Retrouvez la liste des centres homologués sur le site de la DGT **www.dgt.es**

5- Prendre rdv auprès des bureaux de la DGT (Gran Via de les Corts Catalanes, 184) et se présenter au rdv avec :

- ▶ Vos papiers d'identité français et votre NIE délivré en Espagne.
- ▶ Un certificat de *padrón* daté de moins de 3 mois.
- ▶ Votre permis de conduire original.
- ▶ Le RIR.
- ▶ Le formulaire de demande de changement.
- ▶ Le certificat médical obtenu.
- ▶ Le justificatif de paiement de la taxe.
- ▶ Une photo d'identité au format 32x26 mm.

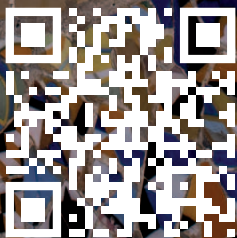
Vous recevrez par la suite votre nouveau permis de conduire directement à votre domicile dans un délai d'un mois environ.



LE PETIT
JOURNAL.COM

LE SEUL MÉDIA QUI
VOUS ACCOMPAGNE
DANS VOS RÊVES

SUIVEZ-NOUS



Il existe une convention franco-espagnole afin d'éviter la double imposition pour les résidents français en Espagne. Cet accord binational repose sur deux critères pour la répartition des compétences fiscales : l'État de la source des revenus et l'État de résidence du contribuable. Il existe des revenus imposables à la source, d'autres dans l'État de résidence du contribuable, et certains dans les deux États. Lorsque de ce fait les mêmes revenus sont imposables deux fois, l'État de résidence du contribuable est tenu d'appliquer la clause conventionnelle d'élimination des doubles impositions. Vous pouvez consulter la convention fiscale franco-espagnole sur : <https://es.ambafrance.org/La-convention-fiscale-entre-la-France-et-l-Espagne>

L'impôt sur le revenu : IRPF

Les revenus que vous tirez de vos activités en Espagne doivent normalement être imposés en Espagne s'il s'agit de votre pays de résidence, même s'il existe des exceptions (pensions françaises,...). La notion de résidence fiscale concerne les personnes qui résident sur le territoire espagnol **plus de 183 jours** au cours de l'année civile.

Pour réaliser sa déclaration

Durant la campagne annuelle de déclaration sur le revenu des personnes physiques, appelée la *Renta* en espagnol, vous devrez vous connecter sur le site de l'administration fiscale (<https://sede.agenciatributaria.gob.es/> en y accédant avec vos identifiants personnels d'accès) afin de télécharger votre "*Borrador*", l'équivalent de la déclaration pré-remplie. Vous pouvez également réaliser la déclaration en vous rendant aux bureaux de l'administration fiscale.



Le Modelo 720 : Depuis 2013, les résidents fiscaux en Espagne sont tenus de déclarer l'ensemble de leurs biens et droits possédés à l'étranger dont la valeur globale excède 50.000 euros. Cette procédure est matérialisée par le formulaire de déclaration "*modelo 720*". Il s'agit d'une déclaration d'information obligatoire, mais non d'un impôt.



La fiscalité des résidents français en Espagne et les règles générales d'imposition sont ponctuées d'exceptions et de cas particuliers. Il est donc vivement conseillé de consulter l'espace dédié sur le site de l'Ambassade de France www.ambafrance-es.org/-FiscalitePatrimoine, de se renseigner auprès des autorités compétentes, à savoir la *Agencia de Administracion Tributaria* (fisc espagnol), ou de faire appel à un expert de la fiscalité espagnole.

Délégation des impôts à Barcelone : Plaza Doctor Letamendi, 13-23.

Dès votre arrivée en Espagne vous devrez ouvrir un compte bancaire pour pouvoir réaliser vos premières démarches administratives, domicilier vos prélèvements et encaisser votre salaire ou vos paiements.

Les particularités du système bancaire espagnol

En Espagne les chèques ne sont pas utilisés par les particuliers dans la vie courante. Les banques sont généralement fermées après 14h, du moins en été. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous à l'avance avec un conseiller, il suffit de se présenter à l'agence et de patienter pour être reçu. Enfin à noter que les retraits en espèces sont payants si le retrait est effectué dans un distributeur appartenant à une autre banque.

Documents à fournir pour ouvrir un compte

- Carte nationale d'identité.
- NIE.
- Justificatif de revenu : contrat de travail, ...
- Justificatif de domicile : facture ou justificatif de propriété ou de location.



Les frais bancaires en Espagne

Il existe de nombreux établissements bancaires en Espagne : Santander, BBVA, La Caixa, BBVA, Ibercaja, Bankinter, ING, Abanca pour n'en citer que quelques-uns. Les frais bancaires appliqués varient d'un établissement à l'autre. L'utilisation d'une carte bancaire, la domiciliation du salaire et d'un certain nombre de prélèvements bancaires sont souvent des critères suffisants pour être exonéré de frais de tenue de compte.



À noter : de nombreuses banques proposent des comptes "non résidents" pour le cas des étrangers qui ne résident pas habituellement en Espagne mais qui ont besoin d'ouvrir un compte pour réaliser certaines opérations (achat d'un bien, démarches administratives,...).



CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

L'administration espagnole facilite l'accès à tous les services de manière télématique. Il faut pour cela obtenir le certificat électronique (*certificado digital* en espagnol), un outil qui permet de réaliser à distance de nombreuses démarches administratives en ligne en toute simplicité sans avoir à se déplacer. Il s'agit d'un document virtuel qui atteste de votre identité, préalablement authentifiée par un organisme officiel.

Le certificat numérique accrédite votre identité sur Internet, et vous permet ainsi de signer des documents officiels ou de réaliser toutes sortes de démarches auprès de l'administration publique espagnole (déclarer et payer ses impôts, déclaration auprès de la Sécurité sociale,...)

Étape 1 : Configurer son navigateur internet

Le certificat numérique peut être installé sur les systèmes d'exploitation Windows, Mac ou Linux. Pour réaliser une demande, vous devez vous assurer d'avoir la dernière version de l'un des navigateurs suivants : Mozilla Firefox, Google Chrome, Microsoft EDGE, Opera ou Safari. Retrouvez sur cette page (www.sede.fnmt.gob.es/certificados/persona-fisica/obtener-certificado-software/configuracion-previa) toutes les informations pour configurer votre navigateur avant de réaliser la demande.

Étape 2 : Faire la demande de certificat en ligne

La demande de certificat se fait auprès de la Fabrique nationale de monnaie et de timbres espagnole (FNMT). Il faut d'abord télécharger le logiciel créé spécifiquement par la FNMT pour obtenir ses codes d'accès. Vous trouverez les liens pour télécharger le logiciel sur Windows, Mac ou Linux sur cette page (www.sede.fnmt.gob.es/descargas/descarga-software/instalacion-software-generacion-de-claves). Une fois l'outil téléchargé :

- Se rendre sur le site de la FNMT www.fnmt.es
- Cliquer sur "*Obtenga/renueve su certificado digital*".
- Cliquer sur "*Obtén/renueva tu certificado Ciudadano*".
- Dans le menu latéral, sélectionner "*Certificado con Acreditación Presencial*" puis "*Solicitar certificado*".
- Complétez vos informations personnelles : numéro de NIE, nom, et adresse email.
- Cliquer sur le lien pour accepter les conditions puis cliquer sur "*Enviar petición*".
- Vous recevrez alors par mail un code de demande qui vous sera nécessaire pour valider la demande.

Étape 3 : Faire valider son identité

Pour obtenir votre certificat, il vous faudra vous présenter auprès de l'administration espagnole afin de confirmer votre identité. Il s'agit de la seule démarche présentielle à réaliser, indispensable pour valider le processus. Vous devez vous adresser à un bureau d'enregistrement, généralement la Sécurité sociale ou à l'agence des impôts dont vous dépendez. Liste disponible ici : <http://mapaoficinascert.appspot.com/>

Étape 4 : Télécharger le certificat

Une fois l'identité accréditée dans un bureau officiel, il est alors possible de récupérer son certificat numérique en se connectant depuis le même ordinateur et avec le même navigateur web que lors de la demande.

- Retourner sur le site de la FNMT et cliquer sur "*Descargar certificado*" dans le menu latéral (*Obtenga/renueva su certificado digital - Ciudadano - Certificado con Acreditación Presencial - Descargar certificado*)
- Compléter le formulaire avec son NIE, nom et code de demande.
- Accepter les conditions et cliquer sur "*Descargar Certificado*".
- Exporter le certificat et conserver une copie de sécurité.

ENTREPRENDRE

Pour créer votre entreprise en Espagne, vous pouvez opter pour deux formules différentes :

- Créer une SL (*Sociedad Limitada*) : la formule est semblable à la SARL ou EURL en France, avec un capital minimum de 3.000 euros qui doit être libéré dans son intégralité à la création de l'entreprise.
- Se déclarer comme travailleur indépendant (*autónomo*). Tandis que l'auto-entreprise engage la responsabilité illimitée de l'entrepreneur, la SL implique quant à elle de payer l'impôt sur les sociétés.

Pour créer une SL

1/ Il faut d'abord inscrire la dénomination sociale de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés, le Registro Mercantil. Se rendre sur la page www.rmc.es et cliquer sur "Nueva solicitud de certificación".

2/ Une fois le nom enregistré, prendre rendez-vous à la banque pour ouvrir un compte bancaire et déposer le capital social prévu pour la création de l'entreprise.

3/ Créer les statuts de l'entreprise. Il est conseillé de faire appel à un expert ou "gestor".

4/ Réaliser l'acte de constitution devant notaire. Vous devrez fournir le certificat obtenu à l'enregistrement du nom au Registro Mercantil, les statuts que vous aurez créés, ainsi qu'un certificat bancaire prouvant le dépôt du capital social.

5/ Demander un CIF (numéro d'identification) temporaire. Remplir le formulaire "modelo 036" à télécharger sur le site de l'administration fiscale www.hacienda.gob.es

6/ Enregistrer la société au registro mercantil local muni de l'acte de constitution de l'entreprise et du numéro NIF.

7/ Enregistrer l'entreprise à l'IAE (Impuesto de Actividades Económicas) et réaliser la "declaración censal" (TVA) auprès de l'administration fiscale (*Hacienda*).

8/ Obtenir le numéro NIF définitif.

Se rendre à l'agence des impôts (AEAT) de votre commune pour finaliser le processus, muni du modèle 036, de l'acte de constitution de l'entreprise et des papiers d'identité de l'entrepreneur.

Pour se déclarer travailleur indépendant (Autónomo)

Avant toute démarche, vous devez obtenir un certificat numérique ou un accès Cl@ve. Ce moyen d'identification est indispensable pour effectuer les formalités en ligne auprès de l'Agence fiscale (AEAT) et de la Sécurité sociale.

1/ **Déclarer son activité auprès de l'Agence Tributaria (AEAT).** Connectez-vous au portail de l'administration fiscale : www.hacienda.gob.es à l'aide de votre certificat numérique ou de Cl@ve. Vous devrez remplir et transmettre en ligne le formulaire Modelo 036, qui permet de déclarer le début de votre activité et votre situation fiscale.

2/ **S'inscrire au régime spécial des travailleurs indépendants (RETA).** Une fois votre déclaration d'activité effectuée, connectez-vous au portail de la Sécurité sociale : <https://sp.seg-social.es> avec votre certificat numérique ou Cl@ve. Sélectionnez "Altas, bajas y modificaciones", puis "Alta en trabajo autónomo" et suivez les étapes pour vous inscrire au Régimen Especial de Trabajadores Autónomos (RETA).

Bureaux de l'AEAT à Barcelone (administration fiscale)

Plaça Doctor Letamendi, 13 - 23. Tel : 93 291 11 00.

Bureaux de la TGSS (Sécurité sociale) à Barcelone

Calle Aragó 273 - 275. Tel : 932 16 80 00

RECHERCHE D'EMPLOI

Lors de votre arrivée, vous pouvez trouver des offres d'emploi sur les principaux sites de recherche : opcionempleo.com . indeed.com . www.infojobs.net . infoempleo.com . jobble.org . bolsadetrabajo.com . tecnoempleo.com . trabajos.com . trabajo.org . jobtoday.com . milanuncios.com . www.colegios.es/empleoprofesores/

S'inscrire à l'agence pour l'emploi

Tout ressortissant d'un pays membre de l'UE peut s'inscrire en Espagne auprès de l'agence SEPE (*Servicio Público de Empleo Estatal*) pour bénéficier d'allocations chômage. Pour prétendre à ces droits il faut avoir travaillé et avoir cotisé à la Sécurité sociale pendant au moins un an en Espagne, durant les six dernières années. Vous devez prendre un rdv au préalable sur le site www.sede.sepe.gob.es, en cliquant sur "Personas" puis sur "protección por desempleo".



Documents à apporter : pièce d'identité, NIE, carte de Sécurité sociale, contrats de travail et fiches de paie correspondantes. Prévoir aussi des copies de vos diplômes et formations effectuées, accompagnées de votre C.V.

Percevoir ses allocations chômage françaises à Barcelone

Il est possible pour une personne de nationalité française en situation de chômage de venir en Espagne et de continuer à percevoir ses allocations chômage françaises, tout en recherchant du travail en Espagne. Pour cela, il faut demander le formulaire U2 à l'administration en France. Une fois en Espagne, vous devrez vous inscrire auprès du bureau pour l'emploi local (dans les 7 jours suivant la date à laquelle vous avez cessé d'être disponible pour les services de l'emploi français) en présentant ce formulaire de demande de transfert des prestations chômage.

Les aides

Le réseau européen **EURES** fournit des conseils et des informations sur le marché du travail et sur les conditions de vie locales dans les pays où les agences du réseau se situent.

L'association Emploi Espagne dispose d'un service d'aide à la recherche d'emploi avec un accompagnement personnalisé, et organise plusieurs salons de l'emploi francophone à Barcelone. Plus d'infos sur : www.emploi-espagne.org.

La Chambre de commerce française de Barcelone possède un service "sélection de personnel" qui recherche des professionnels adaptés aux besoins des entreprises du réseau : www.camarafrancesa.es

Le site www.carriere-espagne-portugal.com a pour vocation de regrouper tout ce qu'il faut savoir sur l'emploi en Espagne et au Portugal.

RETRAITE

La convention fiscale franco-espagnole du 10/10/1995 répartit les compétences fiscales entre la France et l'Espagne. Pour l'imposition des retraites, consulter les articles 18 et 19. En règle générale, les pensions publiques sont imposées exclusivement à la source lorsque le bénéficiaire possède la nationalité de l'État qui les verse. Les pensions privées sont imposées exclusivement dans l'État de résidence (art. 18). En cas de doute sur la nature (publique ou privée) d'une pension française, contactez le Service des impôts des particuliers non-résidents en indiquant les organismes payeurs : sip.nonresidents@dgif.finances.gouv.fr. Le site impots.gouv.fr (rubrique International) propose également une foire aux questions dédiée.

Si vous n'avez travaillé qu'en France

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) vous versera votre retraite en Espagne. Vous devez signaler votre installation à l'étranger à la CNAV et demander le formulaire S1 avant votre départ afin de bénéficier du système de santé publique espagnol, ainsi qu'informer vos caisses de retraite complémentaire. Si un certificat de vie est demandé, il doit être signé par une autorité locale compétente (Mairie, *Juzgado de Paz*, *Registro Civil*, *Registro Central*...). Vous pouvez aussi le valider via l'application gratuite et sécurisée "Mon certificat de vie" (QR code transmis par l'organisme demandeur). En cas de difficulté : **+33 9 74 75 76 99**.

Si vous n'avez travaillé qu'en Espagne

Vous relevez du régime espagnol de retraite. Vous devez remplir le formulaire de demande et le déposer auprès du bureau de Sécurité sociale de votre province. Les conditions d'accès diffèrent de celles de la France : en 2026, l'âge de départ est de 66 ans et 10 mois avec au moins 15 années cotisées, dont 2 au cours des 15 années précédant le départ. Une pension à taux plein est possible dès 65 ans avec 38 ans et 3 mois de cotisations. L'âge légal sera porté à 67 ans en 2027.

Si vous avez travaillé en France et en Espagne

Chaque pays verse la pension correspondant aux périodes travaillées sur son territoire, lorsque l'âge minimum prévu par sa législation est atteint. Vous pouvez donc liquider votre retraite française avant votre retraite espagnole. La demande doit être déposée auprès de l'organisme espagnol de retraite, qui instruira le dossier et centralisera les justificatifs des cotisations versées dans tous les pays où vous avez travaillé. Si vous relevez d'un régime de retraite complémentaire, contactez directement les organismes concernés.



Veuillez toujours vous référer aux informations des sites officiels (Cleiss, Union européenne notamment). L'Ambassade et les Consulats généraux ne sont pas compétents en matière de retraite ou de Sécurité sociale.

LE CATALAN

La langue de communication officielle en Espagne est l'espagnol (ou castillan). Cependant l'État espagnol reconnaît quelques langues régionales dites "co-officielles" : le catalan en Catalogne et Îles Baléares, le valencien pour la Communauté valencienne, le basque (euskara) au Pays Basque et le galicien en Galice.

Le catalan et le catalanisme

Le catalan étant une langue co-officielle, il cohabite avec le castillan dans tous les aspects de la vie quotidienne. Le catalan sera la première langue de communication utilisée par les agents administratifs et fonctionnaires auxquels vous vous adresserez à Barcelone, ainsi que la langue utilisée dans les courriers et communications officielles que vous recevrez de l'administration locale. Il faut comprendre que la préservation de la langue est très importante pour l'ensemble de la population catalane et des institutions, qui œuvrent pour préserver l'identité et l'empreinte culturelles, linguistiques et historiques nationales de la Catalogne.



À noter : À l'école, le catalan est la langue utilisée pour dispenser l'ensemble des cours aux élèves, à l'exception du cours de langue espagnole.

Vivre à Barcelone : en catalan ou en espagnol ?

S'il est vrai que l'usage du catalan est particulièrement important pour les locaux, vous n'aurez cependant aucun mal à vivre à Barcelone et à bien communiquer si vous maîtrisez le castillan. La grande majorité de vos interlocuteurs basculeront automatiquement à l'espagnol pour pouvoir dialoguer facilement avec vous s'ils voient que vous ne maîtrisez pas le catalan. D'autant plus que Barcelone est une ville extrêmement cosmopolite où l'espagnol est très largement utilisé. Cette tendance s'estompe un peu lorsque l'on s'éloigne vers les villages catalans. En revanche, si votre objectif est de vous intégrer à 100% dans la population locale, la maîtrise du catalan est indispensable ! Les Catalans deviendront amis plus intimement et ouvriront les portes de leurs foyers plus facilement aux personnes qui parlent catalan, même s'ils n'auront aucun problème à communiquer en espagnol avec les autres.



Apprendre le catalan : La Generalitat de Catalunya met à la disposition des nouveaux arrivants des cours de catalan totalement gratuits auprès du *Consortori per a la Normalització Lingüística* (CPNL). Infos sur www.cpnl.cat



INSTALLATION & IMMOBILIER



COCCINELLE
PERSONNEL DE MAISON

COCCINELLE

L'excellence au service du conseil, de la gestion et du coaching du Personnel de Maison. Des solutions sur-mesure, adaptées aux besoins et exigences de chaque famille, pour apporter équilibre et harmonie au sein du foyer.

www.coccinelleconting.com



DR HOUSE IMMO
ESPECIALISTA INMOBILIARIO

DR HOUSE IMMO ESPAÑA

Votre bien mérite mieux qu'une simple annonce !

Chez Dr House Immo España, nous lui prescrivons une stratégie de vente efficace et une visibilité auprès d'une clientèle locale, nationale et internationale. Notre mission : trouver le meilleur acquéreur, pas seulement le premier. Prenez rendez-vous sur drhouseimmo.es... aucune ordonnance nécessaire !

www.drhouseimmo.es | info@drhouseimmo.es | +34 692 734 413

BARNES International Agence
immobilière de prestige - Tel. 932 710 231
www.barnes-international.com

Valérie Pinçon Conseillère indépendante
en immobilier - SAFTI
Tel. 651 04 84 75 - valerie.pincon@safti.es

Investir en Espagne Sourcing,
financement, fiscalité et sécurisation
Tel. 671 135 040 - www.investirenespagne.fr

AGS Déménagement International
Déménagement et garde-meubles
Tel. 91 6965 351 - www.ags-demenagement.com



PLUG & PLAY
EXPAT CONCIERGE

**VOTRE CONCIERGERIE
EN ESPAGNE**

RELOCATION & VIE QUOTIDIENNE :

- **LOGEMENT** - achat et location
- **NIE** - Démarches administratives
- **ASSISTANCE** - aide à l'installation et déménagement
- **CLÉ EN MAIN** - gestion post-achat

Forfaits // Packs d'heures



OSEZ VOUS FAIRE AIDER !



audrey@expatconciERGE.net - www.expatconciERGE.net

+34 618 848 877



INSTALLATION & IMMOBILIER



Barcelona Expat Services
Relocation Solutions

Chaque expatrié est unique. Nous identifierons vos besoins pour préparer votre installation : NIEs, Location / Achat Immo, Autónomo, Création d'Entreprise... la liste est longue ! Nous serons à vos côtés pour gagner en temps et sérénité !
Mentionnez PetitJournal et commencez votre voyage avec une consultation gratuite de 20 minutes.

barbara@barcelona-expat-services.com | Whatsapp : +34 628 511 482
www.barcelona-expat-services.com

BARCELONA PROPERTIES & REAL ESTATE SERVICES



Paseo de Gracia 52, Atico – 08007 Barcelona.
Tel: + 34 93 272 58 73 - Fax: + 34 93 272 59 95
info@barcelona-properties.com
www.barcelona-properties.com

L'équipe multilingue de Barcelona Properties & Real Estate Services réunit plus de 15 ans d'expérience sur le marché immobilier haut de gamme à Barcelone. Notre agence immobilière offre tous types de services adaptés à une clientèle internationale.

- *Location, achat et vente de propriétés*
- *Supervision de travaux et rénovation*
- *Conseils juridiques et de financements*

brs Global
Mobility

Paseo de Gracia, 52 Ático.
08007 Barcelona.
+34 93 203 4935
info@brs-relocation.com
www.brs-mobility.com

Un service unique et personnalisé de relocation et d'immigration pour entreprises et familles. Présent dans toutes les grandes villes d'Espagne, BRS est le leader de la mobilité internationale en Espagne. La société offre des services complets et sur

mesure pour coordonner tous les aspects de votre expatriation et installation : recherche de logement, démarches administratives, permis de résidence ou de travail, recherche d'école, assurances, accompagnement fiscal, etc.

COMMUNAUTÉS & RÉSEAUX PRO



La Peña Business Club

La Peña est un Club d'Entrepreneurs
présent dans 25 villes et 4 pays d'Europe.

Véritable guichet unique pour les entreprises francophones venant s'installer à l'étranger, La Peña est un écosystème de confiance où les membres partagent, échangent, créent des synergies et sont mis en relation pour les aider dans le développement de leurs business.

Paseo de Gracia 61, 3^o1^a - 08007 Barcelona
emmanuel@lpbc.club | www.lpbc.club



frenchfounders

FRENCHFOUNDERS

Le réseau business qui rassemble des décideurs francophones engagés.

www.frenchfounders.com
LinkedIn : @frenchfounders
Instagram : @frenchfounders_inc



Hub French Tech Barcelona

Label couvrant l'écosystème des startups françaises,
réseau international

contact@frenchtechbarcelona.com
www.frenchtechbarcelona.com



140 ans d'histoire

**Rejoignez le premier réseau privé
d'entreprises françaises dans le monde !**

Adhérez à notre club d'entreprises avec plus de 450
entreprises et profitez de plus de 60 événements par an.



CONSEIL FISCAL, JURIDIQUE, PATRIMOINE

Consultations juridiques gratuites et anonymes destinées aux Français en Espagne, tous les deuxièmes mardis du mois (sauf août) de 20h00 à 23h00 au : **cabinet Sènakpon Gbassi +34 686 90 47 54.**

SGS Abogados de familia

Av. Diagonal 484, 2° - 1a A. 08006
Barcelone - www.silviagimenezsalinas.com

AGM Abogados

C/ de Pau Claris, 139. 08009 Barcelone
www.agmabogados.com

Brugueras & Garcia-Bragado

C/ Córcega 270, ático. 08008 Barcelone
www.bagb.es

Lexwell Legal

Avenida Diagonal, 580, 2° 2ª - 08021
Barcelone - www.lexwell-legal.com

M&B Abogados

Carrer de Balmes, 222, 4º 1ª. 08006
Barcelone - www.mbavocats.eu

Amedia Partners Principal-1ª, Av.

Diagonal, 491. 08029 Barcelona
www.amedia-contables-espana.com

Monentreprise.es

Cabinet comptable francophone en
Espagne - www.monentreprise.es

Berta Armengol Freixes

C/ Còrsega 226, 3r 1a, A. 08036
Barcelone - www.armengolfreixes.com

Audrey Clemenceau

Via Augusta, n° 29 – 6º. 08006 Barcelone
www.audreyclemenceau.com

Inforconta

C/ Casp, 23 1° 2ª - 08010 Barcelone
www.inforconta.com

Llobet & Beirat Avocats

Gran Via Carles III, 98. 08028 Barcelone
www.llobetbeirat.com

Trebuchet Lawyers

C/ de Vilamarí, 72. 08015 Barcelone
www.trebuchetlawyers.com

In Extenso

C/ de Mallorca, 272. 08037 Barcelone
www.inextenso.fr

Soreco

Pg. de Gràcia, 101, 4º. 08008 Barcelone
www.soreco-group.com

Laplace

Avenida Diagonal, 580, 2° 2ª.
08021 Barcelona.

+34 93 222 00 20
iberia@laplace-groupe.com

laplace-groupe.com

**Un accompagnement
patrimonial
international
dédié depuis plus
de 30 ans aux
Français expatriés
en Espagne et
au Portugal.**

PETITE ENFANCE



LA MARELLE MULTILINGUAL DAYCARE

Crèche multilingue où les enfants grandissent en trois langues (Espagnol, Anglais, Français). Petits groupes, grandes aventures : parcs, musées, découvertes et une communauté de familles internationales.

Calle Méndez Núñez, 4 08003 Barcelona | Tel: (+34) 627 341 860
lamarelle.es | @la_marelle_daycare

Ecole Moderato Montessori

C/ de Lucà, 8, Sarrià-Sant Gervasi - 08022
Barcelone - www.moderato-montessori-bcn.es

Mozaik

Centre de loisirs en français
www.mozaikcultural.com

La langue de Molière

Association FLAM
www.lalanguedemoliere.es

DcodeMoi Cours de programmation,
robotique, intelligence artificielle
www.dcodemoi.com

SHOPPING

Cartier

Passeig de Gràcia, 82 – 08008 Barcelone
www.cartier.es

Comptoir des Cotonniers

Av. Diagonal, 580 - 08021 Barcelone
www.comptoirdescotonniers.es

IKKS

Pg. de Gràcia, 42 - 08007 Barcelone
www.ikks.com

Lacoste Centre Commercial El Triangle

C/ Pelai, 13 – 08001 Barcelone
www.lacoste.es

Longchamp

Passeig de Gràcia, 86 – 08008 Barcelone
www.longchamp.com

Maje

Pg. de Gràcia, 49 - 08007 Barcelone
www.maje.com

Yves Saint Laurent

Passeig de Gràcia, 102 – 08008 Barcelone
wwwysl.com

Chanel

Passeig de Gràcia, 70 – 08007 Barcelone
www.chanel.com

ERES

Passeig de Gràcia, 106, Local 2 – 08008
Barcelone - www.eresparis.com

Jacadi

Rambla de Catalunya, 79 - 08007
Barcelone - www.jacadi.es

L'Occitane en Provence

Rambla de Catalunya, 61 – 08007
Barcelone - www.loccitane.com

Louis Vuitton

Passeig de Gràcia, 80 – 08008 Barcelone
www.louisvuitton.com

Okaidi

C/Gran de Gràcia, 53 - 08012 Barcelone
www.okaidi.com

Zadig & Voltaire

Passeig de Gràcia, 79 – 08008 Barcelone
www.zadig-et-voltaire.com

Avertissement : les médecins listés dans cette rubrique sont tous rattachés à la médecine privée. Leurs prestations sont payantes. Pour un accès aux soins sans frais, passez par les dispensaires du service public.



Turó Park Clinics

L'excellence médicale francophone à Barcelone depuis 2017
Clinique Médicale, Dentaire et Esthétique

Téléphone / Whatsapp: +34 932 529 729

Web: turoparkmedical.com / turoparkaesthetic.com

instagram: @turoparkclinics / @turoparkaesthetic

Lloyd Nanhekhan Médecin et
Chirurgien Esthétique. +34 932 529 729
turoparkaesthetic.com - @turoparkaesthetic

Alejandro Mazarro Chirurgien
Maxillofaciale et Esthétique. +34 932 529 729
turoparkaesthetic.com - @turoparkaesthetic

Eléna Bensoussan Dentiste Généraliste
+34 932 529 729 - turoparkmedical.com
instagram: @turoparkclinics

Carlota Herrera Dentiste Généraliste
+34 932 529 729 - turoparkmedical.com
instagram: @turoparkclinics

Rachel Ezzeddine Dentiste Généraliste
+34 932 529 729 - turoparkmedical.com
instagram: @turoparkclinics

Berta Furió Dentiste Généraliste
et Orthodontiste. +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Victoria Sansalvador Endodontiste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Madeleine Smit Orthodontiste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Lory Abrahamian Périodontiste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Eduardo Lehrer ORL
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Irene Clavijo Médecin Généraliste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Thomas Lebecque Médecin généraliste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Marie Borgne-Renié Médecin
Généraliste - Tél. : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Jaume Solanas Psychiatre
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Cristina Gómez Gynécologue et
Obstétricienne. Tél. : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Fleur Poisot Gynécologue
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

SANTÉ

Silvana Bonino Gynécologue et
Obstétricienne. Tél. : +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Ana Sanchez Néphrologue
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Rana Chemali Nutritioniste
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Elena Furió Kinésithérapeute
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Albert Gargallo Traumatologue
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Brigitte Adam de Bache
Médecine générale et homéopathie.
brigitteadamb@gmail.com

Philippe Emanuely
Médecine générale, pédiatrie. Visite à
domicile 24H/24 - Tel. 938 024 925

Daniel Mene
Acupuncture.
www.danielmene.com

Francisco Lopez Gil
Dermatologue.
www.lopezgil.com

Marie-Christine Esteve
Homéopathe.
www.dramcesteve.org

Brigitte Adam de Bache Médecine
générale et homéopathie
brigitteadamb@gmail.com

Philippe Emanuely Médecine générale
et pédiatrie. Visites à domicile 24 h/24
Tél. : +34 938 024 925

Daniel Mene
Acupuncture
www.danielmene.com

Celia Marcos Gynécologue, spécialiste
de la ménopause. Tél. : +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Cathy Morphese Nutritioniste
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Margarita Ivonne Rodríguez
Ophtalmologue. Tél. : +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Julie Vernier Kinésithérapeute
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Santiago Montero Cardiologue
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
tuoparkmedical.com - @tuoparkclinics

Christophe Allard
Médecine générale et pédiatrie.
www.doctorallard.com

Laetitia Ricaud
Médecine générale et familiale.
www.barcelonadoctor.com

Audrey Jeanneau Chiropracteur
Spécialité pédiatrie et grossesse.
www.inspiraquiropactica.com

Hélène Peteau
Ergothérapeute.
www.ergotherapie.peteau.com

Anne-Laure Naudin Naturopathie,
troubles digestifs, tests d'intolérances
alimentaires - www.annelaurenaudin.com

Christophe Allard
Médecine générale et pédiatrie
www.doctorallard.com

Laetitia Ricaud Médecine générale et
familiale. Clinique GMA
www.barcelonadoctor.com

Audrey Jeanneau Chiropracteur –
Spécialité pédiatrie et grossesse
www.inspiraquiropactica.com

HLA Clinique Internationale Barcelona



PRENEZ RENDEZ-VOUS



Scanner pour nous contacter

Votre santé, loin de chez vous aussi

Soins médicaux de haute qualité pour patients internationaux:

- Prise en charge dans votre langue (français)
- Médecins hautement qualifiés
- Coordination avec les assurances internationales
- Rendez-vous rapide

"Sentez-vous entre de bonnes mains, où que vous soyez."



hlainternational@hlaservices.es
+34 913 343 369

Francisco Lopez Gil

Dermatologue
www.lopezgil.com

Marie-Christine Esteve

Homéopathe
www.dramcesteve.org

Anne-Laure Naudin Naturopathie –
Troubles digestifs – Tests d'intolérances
alimentaires - www.annelaurenaudin.com

Claire-Lise Goasguen

Orthophoniste
www.ilo-barcelona.com

Hélène Peteau

Ergothérapeute
www.ergotherapie.peteau.com

Docteur Maya Gracia Graells

Médecine vasculaire
www.medicinavascular.es

Docteur Hari Bhathal Neurologue
(adultes et pédiatrie). Centro Médico
Teknon. www.neurocenterbarcelona.com

Mahault Behaghel Sage-femme
indépendante. Centre Marenostum
maobehaghel@gmail.com



GABRIEL PIMENTA. Hypnothérapeute Français à Barcelone.

Addictions, troubles alimentaires, anxiété, insomnies...
L'hypnose peut vous offrir les clés pour un changement positif
et durable. En cabinet ou en visio, reprenez le contrôle et
atteignez vos objectifs dès aujourd'hui !

(+34) 616 923 123 - gabriel.hypnotherapeute@gmail.com
www.gabrielpimenta.fr

RESTAURATION

Caelis Restaurant gastronomique
(1 étoile Michelin) Via Laietana, 49. 08003
Barcelone – www.caelis.com

Chez Lola Cuisine familiale, option végétarien.
C. de Sócrates, 102, Sant Andreu. 08030 Barcelone
www.facebook.com/ChezLolaBCN

Délices de France Restaurant français
depuis 1966 / C. de Muntaner, 443. 08021
Barcelone / www.lasdelicesdefrance.com

Crêperie les 3 Pommes Crêperie
150 C. d'Aragó. 08011 Barcelone
www.les-3-pommes-barcelona.com

Café Turó Fusión cuisine méditerranéenne
et bistrot parisien / C. Tenor Viñas, 1. 08021
Barcelone / www.cafeturo.com

Suzanne Café-restaurant de spécialités
françaises faites maison / C. de Bilbao,
98, Loc 3, Sant Martí. 08005 Barcelone

Le Panam75 Bar avec écran géant
C. del Consell de Cent, 281 & C. Comandante
Benítez, 22 / Facebook : [panam75bcn](https://www.facebook.com/panam75bcn)

BPM Bar Bar à tapas et musique live
C. d'Aragó, 127. 08015 Barcelone
www.bpmbar.es

Le pain d'Eric et Benjamin Boulangerie
C. del Consell de Cent, 348 & C. del Cardenal
Vives i Tutó, 60 / lepainderic-benjamin.com

Boulangerie Paul Boulangerie française
Rambla de Catalunya, 29. 08029 Barcelone
& Avenida Diagonal 433. 08036 Barcelone

Casa Gal.la Boutique gastronomique
française / C. Gran de Gràcia, 164. 08012
Barcelone / www.casa-galla.com

Aurélien Barcelona Glacier artisanal
Plaça del Sol, 9. 08012 Barcelone
www.aurelien.barcelona

D@niel Cuisine de marché
Avenida Diagonal 177. 08018 Barcelone
www.danielcaferrestaurant.com

La Tradition Bistrot français
C. del Comte d'Urgell, 241. 08029 Barcelone
www.latraditionbcn.com

Copitas Bar Bar à vins (et fromages)
C. del Rosselló, 473. 08025 Barcelone
www.copitasbar.com

Le Café Pablo Offre gastronomique du chef
Romain Fornell / Museo Picasso. C. de Montcada,
19. 08003 Barcelone / www.cafepablo.es

Bistro Nou Cuisine sans frontière, tapas
d'auteur / C. de Llull, 286, Sant Martí. 08019
Barcelone / Instagram : [bistrnou_bcn](https://www.instagram.com/bistrnou_bcn)

La Kabane Bistrot français
C. del Torrent de l'Olla, 176. 08012 Barcelone
www.lakabane.es

Milans Gotico Bar à cocktails et musique live
C. de Milans, 7. 08002 Barcelone
Instagram.com : [milans_barcelona](https://www.instagram.com/milans_barcelona)

Bobby's Free Bar à cocktails
C. de Pau Claris, 85. 08010 Barcelone
www.bobbysfree.com/es

Morreig Pâtisserie artisanale
C. de Verdi, 25. 08012 Barcelone
www.morreig.com

Maison Puyvalin Produits français gourmets
C. de Trafalgar, 23. 08010 Barcelone
www.maisonpuyvalin.com/es

Can Luc Fromagerie / C. de Berga 6.
08012 Barcelone & C. de Marià Aguiló
105B. 08005 Barcelone / www.canluc.es

Nicolas Caviste français
C. de València, 338, Loc 2. 08009 Barcelone
www.nicolasbarcelona.com

CINÉ VO

Filmoteca de Catalunya

Plaça de Salvador Seguí, 1. 08001 Barcelone. www.filmoteca.cat

Cines Verdi

Carrer de Verdi, 32. 08012 Barcelone. www.cines-verdi.com

Cine Yelmo Westfield La Maquinista

C/ de Potosí, 2. Sant Andreu 08030 Barcelone - www.yelmocines.es

Institut français de Barcelone

C/ de Moïà, 8. 08006 Barcelone. www.institutfrancais.es

Renoir Floridablanca

C/ Floridablanca, 135. 08011 Barcelone. www.cinesrenoir.com

Cinemes Girona

C/ de Girona, 175. 08037 Barcelone. www.cinemesgirona.cat

Yelmo Cines Castelldefels

Av. del Canal Olímpic, 24. 08860 Castelldefels - www.yelmocines.es

Cinema Maldà

Les Galeries Maldà, Carrer del Pi, 5. 08002 Barcelone. www.cinemamalda.com

LIBRAIRIES VF

L'occasion rêvée. Livres de seconde main en français, anglais, espagnol et catalan

Travessera de Gràcia 126. - 08012 Barcelone

Tel. + 33 616 460 110 - loccasionreevebarcelona@gmail.com - www.loccasionreeve.com



La librairie française de Barcelone

Librairie Jaimes:
c/ València 318,
08009 Barcelone.
Tel: +34 93 215 36 13
info@jaimes.cat



jaimes
Libreria Francesa de Barcelona

80
anys

- Livres français, toutes les nouveautés, livres pour enfants, matériel scolaire...
- Vente par internet, livraison à domicile...
- La référence en littérature française à Barcelone.
- Activités culturelles pour enfants et adultes.

Retrouvez-nous sur www.jaimes.cat ou à la librairie

ORGANISMES FRANÇAIS

Ambassade de France en Espagne

C/ Salustiano Olózaga, 9 • 28001 Madrid
Tél. 914 238 900 • www.es.diplomatie.gouv.fr
Facebook : www.facebook.com/La.France.en.Espagne
X : www.x.com/france_espagne

Site officiel d'information et de démarches administratives

www.service-public.gouv.fr

Consulat de France à Barcelone

Ronda Universitat, 22 bis, 4^e • 08007 Barcelone
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h, et du lundi au jeudi, de 15 h à 17 h, sur rendez-vous obligatoire. Tél. 930 289 920 (du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h)

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française.

C/ Comte d'Urgell, 240, 8^e D • 08036 Barcelone
Tél. 910 479 060 • www.world.businessfrance.fr/espana

Chambre de commerce et d'industrie française de Barcelone

Passeig de Gràcia, 2 • 08007 Barcelone
Tél. 932 702 450 • www.camarafrancesa.es
info@camarafrancesa.es

Campus France

L'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger.
www.espagne.campusfrance.org • barcelona@campusfrance.org

Institut français d'Espagne

C/ Moià, 8 • 08006 Barcelone
Tél. 935 677 777 • www.institutfrancais.es

Alliance française

C/ Corró, 22 • 08401 Granollers
Tél. 938 796 937 • www.afcatalunya.com

La French Tech Barcelone

Le connecteur tech entre Barcelone, l'Espagne et la France, chargé de soutenir la structuration et la croissance de l'écosystème des start-up françaises.
www.frenchtechbarcelona.com

Frenchfounders

Réseau business francophone à l'international.
www.frenchfounders.com • LinkedIn : @frenchfounders

Emploi Espagne

www.emploi-espagne.org • info@emploi-espagne.org

Société générale française de bienfaisance de Barcelone

C/ Lincoln, 55, bajos • 08006 Barcelone
Tél. 932 320 104 • www.bienfaisance-barcelone.es
bcn@bienfaisance.es

Barcelone Accueil

Permanence les vendredis de 10 h à 12 h.
Institut français • C/ Moià, 8 • 3^e étage • Salle 303 • 08006 Barcelone
Tél. +34 658 705 149 • www.barcelone-accueil.com

Castelldefels – Castellaaccueil

CAFC – Culture et Accueil francophone de Castelldefels.
www.castellaaccueil.wixsite.com/cafc

Association démocratique des Français de l'étranger – ADFE

www.francais-du-monde.org

Union des Français de l'Étranger – UFE

www.ufe-espagne.com

UFE Catalogne

barcelona@ufe-espagne.com
www.facebook.com/ufecatalogne

Association des anciens élèves d'écoles de commerce françaises présents en Catalogne

anciens@camarafrancesa.es

Association des anciens élèves du Lycée français de Barcelone

www.anticslfb.com • anticslfbcn@gmail.com

Association des professeurs de français en Catalogne

www.apfc.wixsite.com/apfc • apfc.cat@gmail.com

Paroisse francophone Notre-Dame-de-Lourdes de Barcelone

C/ Angli, 15 • 08017 Barcelone
Tél. +34 691 175 301

Conseillers des Français de l'étranger 1^{ère} circonscription (Espagne)

Pascal Bourbon

pascal.bourbon@conseiller-fde.fr

Baudouin de Marcellus

b.de-marcellus@conseiller-fde.fr

Renaud Le Berre

reneber2003@yahoo.fr

Ana Saint-Dizier

ana.saintdizier.cfe.circobcn@gmail.com

Youssef Hanayen

y.hanayen@conseiller-fde.fr

Nous lire :

www.lepetitjournal.com/madrid
www.lepetitjournal.com/barcelone
www.lepetitjournal.com/valence
www.lepetitjournal.com/andalousie

Nous suivre sur les réseaux sociaux :

Facebook :

www.facebook.com/LPJEspagne
www.facebook.com/LPJValence
www.facebook.com/Lepetitjournalcom-Andalousie
LinkedIn : @lepetitjournal.com

Nous contacter :

vincent.garnier@lepetitjournal.com
Tél. +34 653 987 528

BARNES

INTERNATIONAL REALTY

L'ART DE VIVRE À BARCELONE

Leader de l'immobilier de luxe et de l'art de vivre, **BARNES est présent dans 24 pays à travers plus de 150 agences**. Grâce à son expertise internationale, le groupe accompagne une clientèle exigeante dans ses projets immobiliers et patrimoniaux.

À Barcelone, BARNES vous accompagne dans votre **projet de vie ou d'investissement** sur la côte méditerranéenne. Nous proposons une sélection exclusive d'appartements, penthouses, villas et propriétés d'exception à **Barcelone** ainsi que sur la **Costa Brava** et la **Côte de Barcelone**. De la **recherche du bien idéal aux démarches administratives, fiscales et immobilières, nos équipes vous offrent un accompagnement personnalisé** pour vous installer en Espagne en toute confiance.



BARNES Barcelona

Carrer de Muntaner 212 | 28001 Barcelona

+34 911 96 18 20 | info.spain@barnes-international.com

BARNES-BARCELONA.COM

barcelona international welcome

barcelona.cat/internationalwelcome

Le service officiel
d'accompagnement
pour vous aider à vous
installer dans la ville

Formalités

Activités

Dernières nouvelles

Welcome Desk

 @welcome_barcelona

 Barcelona International Welcome